



## Demande de titre de séjour

Par **moanyadzaa**, le **26/12/2010** à **20:09**

Bonjour,  
je viens par la présente vous demander comment faire pour régulariser sa situation quand vous êtes parent d'un enfant français, que vous avez trainé sa maman en justice par ce qu'elle ne veut pas vous reconnaître certains droits?

Par **maniongui**, le **27/12/2010** à **13:51**

Bonjour  
Avez vous reconnu l'enfant?  
Avez vous des preuves justifiant que vous vous en êtes occupés?

Par **mimi493**, le **27/12/2010** à **15:47**

En particulier que vous participez à son éducation (droit de visite/hébergement dont vous usez, s'il est scolarisé que vous vous impliquez dans ses études) et financière (que vous payez la pension alimentaire)

Par **moanyadzaa**, le **27/12/2010** à **20:27**

j'ai effectivement reconnu cet enfant à la dernière minute; sa maman ayant depuis le départ

refusé toute implication de ma part malgré toutes mes tentatives de rapprochement après m'avoir annoncé qu'elle portait famille. Il a deux ans aujourd'hui, je n'ai vu mon fils que 8 fois grâce à un passage devant les tribunaux. Comment m'impliquer dans sa vie dans ces conditions? Et pourtant je suis parti en médiation, j'ai franchement l'impression d'avoir perdu mon temps. Je suis finalement que son géniteur, j'ai peut-être des devoirs mais pas de droits je m'en rends bien compte. Comment jouer mon rôle de père si je ne peux même pas m'ouvrir le minimum vitale parce que je ne travaille pas faute de titre de séjour? merci

Par **mimi493**, le **28/12/2010** à **10:11**

Vous payez la pension alimentaire ?

Vous êtes allé en justice, donc vous avez vos droits d'hébergement, les utilisez-vous ?

[citation]j'ai peut-être des devoirs mais pas de droits je m'en rends bien compte[/citation]

Commencez par remplir vos devoirs.

Vous êtes quand même un peu gonflé, c'est quand même vous qui voulez utiliser cet enfant pour vous donner le droit de séjour en France, alors que vous y vivez dans l'illégalité (ce qui est même un délit passible de prison).

Par **moanyadzaa**, le **28/12/2010** à **12:34**

vous pensez que je suis gonflé parce que vous n'imaginez pas un seul instant tout ce que j'ai enduré avant et après le tribunal; jusque-là je n'ai droit qu'à de simple visite, pas de droit d'hébergement... De grâce penser que je veux juste utiliser mon enfant pour régulariser ma situation est très loin de la réalité et je trouve cela réducteur. Oui je peux faire la prison pour avoir fait un enfant en France. Quelle ironie, au pays des déclarations des droits de l'Homme! Et l'enfant dans tout ça, où est sa place? Rien ne m'oblige à faire ça, je peux rentrer dans mon pays. Et la maman était très bien informée de ma situation, et je peux vous assurer que je n'ai rien fait dans son dos. Je suis peut-être en situation irrégulière, mais je ne suis ni malhonnête ni irresponsable. Comment communiquer avec une personne qui ne veut rien savoir après presque trois ans d'effort de ma part? Devant le juge, elle a tout refusé de ma part, pension assistance... Je pensais même qu'elle allait nier ma paternité. Voilà dans quelle situation je me retrouve aujourd'hui. Et je ne pense pas être gonflé quand il s'agit aussi de ma progéniture.

Par **maniongui**, le **28/12/2010** à **13:05**

Pour ma part, pour obtenir un titre de séjour, vous devez prouver que vous vous êtes occupés de l'enfant.

Si vous avez été dans l'impossibilité matérielle de vous en occuper par le fait de la mère de l'enfant alors que vous avez voulu le faire, vous pouvez l'expliquer aussi à la préfecture en préparant un courrier avec toutes les preuves (jugement, conciliation...).

Limite, vous pouvez obliger la mère de l'enfant avec le concours du juge de vous accorder un droit de visite. Cela vous permettra de vous occuper de votre enfant.

Par **moanyadzaa**, le **29/12/2010** à **11:55**

Vous savez de cette expérience j'ai appris beaucoup de choses;Le poids des préjugés même dans les décisions rendues dans les tribunaux,dans les propos tenus par certains avocats qui présentent parfois des étrangers comme l'incarnation du mal venant envahir la france...Je peux vous dire que à aucun moment personne n'a cru à mes propos,il fallait tout prouver même l'amour que je peux éprouver pour mon fils,contrairement à elle,ces paroles étaient du petit lait.Comment ne pas vous sentir seul dans ces cas là?Comment ne pas vous posez la question de savoir si les beaux discours politiques ne sont pas là pour bien endormir la population alors que la vérité est autre chose?aujourd'hui je me pose la question de savoir pourquoi toute cette galère pour voir et participer activement dans l'éducation de mon fils?merçi beaucoup